



SAINT-ETIENNE
métropole
communauté d'agglomération

Saint-Etienne, le - 9 MARS 2011

Xavier Bertrand
Ministre du travail, de l'emploi
et de la santé
127 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : conventions de revitalisation

Monsieur le Ministre,

Le bassin d'emplois de Saint-Etienne Métropole a été fortement impacté en 2010 par la fermeture de plusieurs sites industriels lourds. Plus de 800 emplois directs sont concernés, avec un impact très conséquent sur notre tissu économique.

Ces fermetures émanent principalement de trois groupes à capitaux étrangers, Siemens et Thyssen Krupp pour l'Allemagne, et Akers pour la Suède. Ces groupes sont tous trois concernés par les mesures de revitalisation.

Face aux conséquences économiques de ces fermetures, la préfecture de la Loire, en lien avec Saint-Etienne Métropole et d'autres acteurs publics, a pris l'initiative positive d'une mutualisation des enveloppes financières provenant des conventions correspondantes, afin d'optimiser les moyens en résultant.

Mais au final, il s'avère que les enveloppes réellement disponibles restent totalement insuffisantes par rapport aux besoins de redéveloppement du territoire.

En effet, les trois conventions permettaient de réunir un global d'environ 3,8 millions d'euros. Mais une fois déduits les honoraires des deux cabinets retenus pour le suivi des conventions (plus de 20 % du global), et les sommes « conservées » par les groupes pour la « requalification de leurs site », près d'un millions d'euros, il ne reste qu'une enveloppe d'à peine 2 millions d'euros pour mener les actions de revitalisation.

Devant cette situation qui n'est pas propre à la région stéphanoise, nous souhaitons attirer votre attention sur les réalités suivantes :

- en définitive les enveloppes payées par ces groupes sont très faibles au vu des bénéfices affichés, et de la « casse sociale » et économique pour le territoire. Dans le cas de Siemens qui n'aura versé que 1,2 millions d'euros en « compensation » des 300 emplois directs supprimés, ce conglomérat allemand vient d'annoncer un bénéfice opérationnel de 1,79 milliards d'euros en hausse de 17 %, pour un CA qui a progressé de 12 % pour atteindre 19,5 Milliards d'euros en 2010. Ces résultats concernent les trois branches principales du groupe Siemens, y compris les activités détruites dans notre bassin d'emplois.

www.agglo-st-etienne.fr

2, avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Etienne cedex 1
Tél. : 04 77 49 21 49 - Fax : 04 77 49 21 40 - accueil@agglo-st-etienne.fr

- ne faut-il pas dans ces conditions prendre des mesures législatives et réglementaires pour revoir à la hausse les enveloppes de revitalisation dues par les grands groupes, dont on s'aperçoit que le niveau des compensations dues n'a aucun effet sur les décisions de fermeture de leurs sites, et reste totalement insuffisant pour engager les actions souhaitées ?
- par ailleurs, le rôle du Préfet doit être renforcé pour maîtriser en amont l'affectation des fonds. Il s'avère en effet, c'est le cas pour Thyssen Krupp, qu'une part très considérable des sommes peut, avant même la signature de la convention, donc sans possibilité de contrôle, être ponctionnée pour consentir des rabais sur cession de site sans véritable lien avec les objectifs de revitalisation.
- quant au niveau des rémunérations des cabinets en charge des conventions de revitalisation, il semble à l'évidence qu'il est disproportionné par rapport aux enveloppes mobilisées, et aux moyens réellement consacrés à la revitalisation du territoire.

Monsieur le Ministre, ma requête est d'ordre général. Je souhaite par la présente attirer votre attention sur une situation nationale inacceptable. Parce que mal encadrés au plan législatif, les fonds de revitalisation ne sont pas maîtrisés en totalité par les pouvoirs publics et ne répondent pas aux attentes des territoires, lorsque ceux-ci sont confrontés aux restructurations industrielles.

Je serais prêt à vous rencontrer pour vous exposer plus précisément ces réalités.

Dans l'attente d'échanges prochains, et étant convaincu que vous serez attentif à ces propos, je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'expression de ma très haute considération.

Le Président de Saint-Etienne Métropole,



Maurice Vincent
Maire de Saint-Etienne